

D35-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le vingt-neuf mai, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Christian JARD, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUZAN BARRETEAU, M. Fabien MURAIL, M. Julien QUONIAM.

Secrétaire de séance : M. Mathieu CHARPENTIER

Date de convocation du conseil municipal : Le 29 mai 2026.

Réparation du ponton de la Grenouillère – Devis ATV

Rapporteur : M. Christian JARD

Le ponton de la Grenouillère présente des signes d'usure et nécessite d'être sécurisé et réhabilité. À cette fin, l'entreprise ATV a été sollicitée pour la réalisation de ces travaux.

Le devis s'élève à 4 744,82 € HT soit 5 693,78 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'offre de l'entreprise ATV pour un montant de 4 744,82 € HT ;
- **Autorise** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires, à signer le devis et toutes les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN

Le Secrétaire de séance,
M. Mathieu CHARPENTIER

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 04/06/26 et affichée le 04/06/26